

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 95.00.683.002.1 DU 22 JUIN 1995

Dispositif électronique de mesure et d'asservissement EMAC-SCHEMA modèle C.M.1. pour doseuses pondérales

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

DEMANDEUR

Société EMAC-SCHEMA, 8, boulevard de l'Egalité, 44100 Nantes dont le site de fabrication est à l'adresse de l'établissement secondaire : EMAC-SCHEMA, 13, chemin de la Painguetterie, 37390 Chanceaux sur Choisille.

OBJET

La présente décision transfère à la société précitée le bénéfice de l'approbation de modèle ci-après, antérieurement accordée à la société SCHEMA, par la décision n° 89.1.02.644.1.3 du 9 mai 1989 (1) relative au dispositif électronique de mesure et d'asservissement modèle C.M.1. fabriqué par la société SCHEMA.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques de ce modèle sont identiques à celles du modèle approuvé par la décision précitée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) Revue de Métrologie, mai 1989, page 613.